



IN HOC SIGNO VINCES

La "Croix"

9, RUE NOTRE-DAME EST
Boite de Poste 388

JOSEPH BEGIN
Directeur-Propriétaire

Téléphone: Bell Main 6974.

La Croix

Le Samedi, 4 Mai 1912.

Vol. X. — No 5.

JOURNAL CATHOLIQUE

9, RUE NOTRE-DAME EST, MONTRÉAL

RELIGION, QUESTIONS SOCIALES, SCIENCES, ARTS, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE POLITIQUE, ENSEIGNEMENT, AGRICULTURE, COLONISATION, ETC.

ABONNEMENT

(Payable d'avance)

CANADA

1 an, \$2; 6 mois, \$1.00

EN VILLE

(par la poste)

1 an, \$2.50; 6 mois, \$1.25

ÉTATS-UNIS

STRANGER (Union postale)

1 an, \$2.25; 6 mois, \$1.25

Un numéro, 5 sous

Ecrasez cette taupe-grillon !

AUX ÉLECTEURS DE LA DIVISION SAINT-LOUIS.

Les peuples ont les gouvernements qu'ils méritent. Si cet aphorisme peut être appliqué à un collège électoral, on est forcé de reconnaître que la division Saint-Louis ne mérite pas grand-chose.

Quelle humiliation pour des catholiques d'être représentés à la législature provinciale par un franc-maçon !

Quel péché a donc commis cette circonscription électorale pour être ainsi condamnée à vider sans cesse la coupe amère d'un tel châtiement ?

A ce propos, dites donc, paroissiens de Saint-Louis, voyez-vous Godefroy, l'eucologe sous le bras, aller à la messe de ce temps-ci ? Car, vous n'ignorez pas que c'est toujours en période électorale que bourgeoise la piété du député judéo-maçon.

D'instinct il sent dans son âme « candide » s'épanouir, sous la magique chaleur des rayons du soleil politique, ces sentiments de piété qui fleurissent au printemps de sa vie, lorsqu'il balbutiait quelques bribes d'Ave sur les genoux d'une mère aimante et priante.

Mais cette fleur délicate peut-elle bien croître dans le sol maçonnique que cultive si fiévreusement avec force fumure de mensonges le déniché de l'Émancipation ?

Qu'en pensez-vous, électeurs de Saint-Louis ?

Prouvez donc à la province, à tout le pays et même au Pays, que, pour vous représenter à la législature, vous méritez autre chose qu'un phylloxéra destructeur qui s'attaque à la vigne du Maître et à la racine de l'arbre patriotique.

Jetez par-dessus bord ce dangereux scarabée. Trop longtemps déjà il a exploité votre confiance, compromis votre honneur et rongé vos intérêts.

Jadis on pouvait avoir quelque doute sur l'authenticité du « coin » auquel était frappé le fils de la Veuve ; mais aujourd'hui que le masque est déchiré, le doute n'est plus permis.

Au surplus, n'êtes-vous pas souverainement humiliés, citoyens catholiques de la belle division Saint-Louis, d'avoir pour député un Godefroy, décoré de l'équerre et du minuscule tablier tripointu ?

Il importe, pour votre honneur et la paix sociale, d'écraser cette taupe-grillon sous les coups de l'indignation populaire.

Profitez, chers compatriotes, de l'excellente occasion que vous offre le 15 mai prochain pour opérer, dans votre quartier, cette œuvre d'assainissement moral et politique.

J. F. V.

S. G. Mgr BERNARD

et les

Chevaliers de Colomb

Nos lecteurs savent que le Rév. Père Doyon, dans un sermon de retraite fait à la fin du dernier carême aux hommes de Saint-Hyacinthe, a dénoncé les Chevaliers de Colomb d'une manière formelle. Nous ne connaissons pas les termes qu'employa alors du haut de la chaire le Rév. Père Dominicain, mais les journaux nous ont rapporté qu'ils furent sévères.

En tout cas, les *Knights* de Saint-Hyacinthe s'en émurent et organisèrent aussitôt, *inter fratres*, une réunion de protestation, à laquelle une résolution fut votée et une délégation nommée pour aller rencontrer S. G. Mgr Bernard à ce sujet.

Les Chevaliers de Colomb se tremoussent quand ils sentent que la chair leur cuit. Ce n'est certes pas qu'ils font de pis.

Leur silence, leur inaction en face de la persécution dont souffrent nos coreligionnaires de l'Ouest, est bien plus grave et intéresse davantage le public.

C'est pourquoi les Canadiens français bien pensants s'amuseront fort des cris de douleur que viennent de jeter les braves Chevaliers de Colomb de Saint-Hyacinthe.

Donc, ladite délégation est allée voir Mgr Bernard et Sa Grandeur leur a donné la lettre suivante qui nous paraît être le calmant le plus théologiquement médicamenteux qui puisse être trouvé au cas qui nous occupe.

Qu'on lise attentivement et surtout jusqu'à la fin :

Evêché de Saint-Hyacinthe.
Saint-Hyacinthe, 20 avril 1912.
Messieurs les officiers et Membres du Conseil 960 des Chevaliers de Colomb de Saint-Hyacinthe, Messieurs,

J'ai reçu, par vos délégués, la copie certifiée, en date du 13 avril courant, des minutes d'une assemblée de votre Conseil, tenue le 7 du même mois.

En lisant ces minutes, je constate que vous formulez une plainte et demandez une direction à l'autorité ecclésiastique de ce diocèse.

1.—Votre plainte est faite contre le Rév. Père Constant Doyon, religieux de l'ordre de Saint-Dominique. Vous me faites connaître que le Révérend Père, au cours de la retraite pascale dernièrement prêchée aux hommes de la paroisse de Notre-Dame de Saint-Hyacinthe, a dénoncé du haut de la chaire, votre Société des Chevaliers de Colomb et son action dans le monde catholique en des termes qui vous ont profondément attristés. Comme catholiques et fils soumis de l'Eglise ne voulant pas demeurer dans la position pénible où cette dénonciation vous a placés, vous me priez de faire justice.

Cette justice, je crois vous la rendre en vous communiquant les déclarations suivantes :

1. La Société des Chevaliers de Colomb n'est pas une société condamnée par l'Eglise, ni une société neutre, mais bien une société composée uniquement de membres catholiques, faisant profession de suivre les directions de la sainte Eglise. En effet, les seuls catholiques, qui accomplissent leurs devoirs religieux,

peuvent y être admis et en demeurer membres. Les constitutions de la société sont formelles sur ce point important : « Practical Roman Catholics only shall be eligible to and entitled to continue membership in the Order... Failure to continue a practical Roman Catholic shall be expelled. »

2. Le Conseil 960 de votre société a été établi, à Saint-Hyacinthe, avec l'autorisation de mon vénéré prédécesseur. Quelques autres Conseils ont aussi été érigés, avec ma permission, en divers endroits de ce diocèse.

3. Jusqu'à présent, je n'ai pas eu à me plaindre de l'action de vos divers Conseils dans le diocèse de Saint-Hyacinthe.

En conséquence, je ne puis pas approuver la dénonciation que le révérend Père Doyon a faite, en chaire, de votre société. Il n'avait reçu pour cela, de ma part, aucun mandat. Je réserve à moi seul le soin de formuler semblables dénonciations, quand les circonstances pourront l'exiger.

II.—Au sujet de la direction que vous attendez de moi, je me contente de vous rappeler le Considérant que je trouve dans les minutes de votre dite assemblée :

« Attendu qu'à tout événement, c'est le ferme désir des officiers et membres de ce Conseil que la Société des Chevaliers de Colomb n'existe ici qu'avec l'entière approbation de l'autorité ecclésiastique diocésaine, et soit, ailleurs comme ici, une société catholique dans ses règlements comme dans son action, et qu'ils n'entendent en faire partie que dans ces conditions. »

En suivant cette ligne de conduite non seulement vous éviterez certains écarts, mais vous servirez la cause catholique, dans un temps où l'Eglise a besoin de l'édification et de l'effort de tous ses enfants.

Agréé, Messieurs, l'assurance de tout mon dévouement en Notre-Seigneur.

A. X.

Evêque de Saint-Hyacinthe.

Au 3e paragraphe des déclarations de Mgr l'Evêque de Saint-Hyacinthe, nous lisons que Sa Grandeur, jusqu'à présent, n'a pas eu à se plaindre de l'action des divers Conseils de Chevaliers de Colomb du diocèse de Saint-Hyacinthe, mais Sa Grandeur ne dit pas qu'elle n'aurait pas à se plaindre, si elle les avait sous sa juridiction, de la plupart des conseils des *Knights* des Etats-Unis, où les fêtes mondaines y compris la danse au son du violon, jusqu'au petit jour, sont en grand honneur.

Or, conclure de l'intégrité catholique des Chevaliers de Colomb de Saint-Hyacinthe à l'intégrité catholique des *Knights* des Etats-Unis, comme le veut le Pays, de Montréal, et le Libre Parole, de Québec, c'est manquer beaucoup trop de logique.

A la Croix, du moins, nous ne mettons pas particulièrement en cause les Chevaliers de Saint-Hyacinthe, ou ceux de Montréal, ou ceux de Québec, c'est-à-dire nous ne leur attribuons pas les torts que nous avons constatés chez les *Knights* du pays voisin et que nous avons mis en évidence afin d'empêcher nos compatriotes

d'entrer dans cette société qui peut ne pas tomber absolument sous le coup de la censure ecclésiastique, mais qui, prise dans son ensemble, n'en est pas moins nuisible aux intérêts des Canadiens-français.

Et puis, quels sont ces *certaines écarts* dont parle Sa Grandeur et que les Chevaliers de Saint-Hyacinthe éviteront s'ils suivent la ligne de

conduite qu'ils ont opportunément couchée dans leur résolution ? Ne seraient-ils pas précisément ceux que commettent tous les jours leurs co-sociétaires des Etats-Unis et qui ne contribuent indubitablement pas à l'édification que les membres d'une société catholique doivent aux foules qui les regardent.

Joseph Bégin.

FF.: anglais

et

FF.: français

Quelques catholiques, peu au courant de l'histoire du maçonnisme, surtout en ce qui concerne la neutralité scolaire, nous diront peut-être : Vous nous citez les déclarations secrètes des FF.: de France, mais les FF.: anglais n'ont rien de commun avec ceux-ci ; ils les ont « excommuniés » !

Il y a longtemps que, documents authentiques en main, l'on a prouvé clairement que ces « excommunications » retentissantes constituent une farce mystificatrice, combinée entre FF.: pour jeter de la poudre aux yeux des profanes et tromper les rois et les princes qui se sont faits les protecteurs de la maçonnerie ; c'est un truc voulu par la haute maçonnerie rouge dite écossaise, dont le *suprême conseil* dirige et contrôle secrètement le Gr.: Or.: de Londres ou plutôt la Grande Loge d'Angleterre.

Du reste, les preuves mêmes des relations occultes de la Grande Loge d'Angleterre, « sur tous les points du globe », avec le Gr.: Or.: de France, ont été photographiées et publiées.

En voulez-vous une autre toute récente ?
Le 25 novembre 1911, le F.: Debierre, alors chef du Gr.: Or.: de Paris, assistait à la « fête solsticiale » d'une des loges du Gr.: Or.: de France, à Londres à la loge *Concordia*. Voici les impressions du F.: Debierre, d'après le *compte rendu des travaux du conseil de l'ordre* (oct.-déc. 1911, p. 56) :

« La tenue (de la loge *Concordia*, nom bien choisi !) a montré au président du conseil (du Gr.: Or.: et du suprême conseil de France) que cet atelier, en grande partie composé d'anglais, avait une haute opinion de la maçonnerie telle qu'on la conçoit et pratique au Gr.: Or.: de France. Le banquet qui a suivi n'a fait que confirmer cette première impression, par les discours, en anglais et en français, qui y ont été prononcés.

« Il y a là une force pour l'influence (maçonnique) française en Angleterre, qu'il ne faut pas négliger.

« Nos trois loges de Londres sont en voie de prospérité et montrent de la vitalité ».

Voilà de quoi donner à réfléchir un peu plus profondément à beaucoup trop de braves « profanes » du Canada et même à pas mal de FF.: enrégimentés par les grandes loges anglaises et que l'on mène, par le bout du nez, là où ils ne s'en doutent guère.

D'ailleurs, le fait que la neutralité scolaire en Canada, est due presque exclusivement au maçonnisme anglais, appuyé par l'orangisme, section militante extérieure du maçonnisme impérial, n'est-il pas suffisant pour montrer aux moins pénétrants que la maçonnerie anglo-saxonne, en cette matière comme en toute autre sur tous les points du globe, combat parallèlement avec le Gr.: Or.: de France et avec toutes les autres maçonneries des pays latins pour le succès final de l'œuvre maçonnique universelle, comme l'avouait, secrètement, le F.: Dequaire, du Gr.: Or.: de France, le 10 septembre 1894, au convent de Paris. (*Bulletin du Gr.: Or.: de France*, août, 1894 pp. 111-117).

Dernière remarque :
En Angleterre, comme en Canada, il existe, dans les Statuts, une loi qui proscrit toutes les sociétés secrètes sauf la maçonnerie bleue, dite symbolique, de la Grande Loge d'Angleterre. Cette loi est de 1797 ou 1798.

Or, pas plus qu'en Canada, hélas ! cette loi n'est appliquée ni à la haute maçonnerie dite écossaise, la plus redoutable, parce que c'est l'œuvre moderne des juifs réorganiseurs de l'illuminisme satanique de Weishaupt (XVIIIe siècle), ni à la maçonnerie française, haute et basse, continuateur de l'illuminisme et qui fit la révolution de 1789-1793.

De plus en dehors des « excommunications » de parade remontant à 1877, époque où la maçonnerie française, jetant le masque trop tôt pour les FF.: anglais, plus opportunistes, affirma son athéisme, en bifant l'énigmatique Gr.: Arch.: de l'Univers, a-t-on jamais vu la maçonnerie anglo-saxonne combattre ouvertement, résolument, n'importe où dans l'Empire anglais, où elle est toute puissante, grâce à ses grands patrons couronnés, l'a-t-on jamais vue combattre la maçonnerie anarchique de France et des autres pays latins ?

Non. C'est impossible. Pourquoi ?

Parce que le maçonnisme fondamental, judéo-cristianisé, est universellement le même, poursuit le même but, veut réaliser la même « œuvre universelle » ; parce que la maçonnerie anglo-saxonne est la vraie mère, la vraie fondatrice, tutrice, éducatrice et inspiratrice, avec le judaïsme, de toutes les autres maçonneries modernes de tous les pays, y compris les pays latins.

Mère et filles ne forment qu'une seule famille, travaillant sur le même plan au même but, plus ou moins hypocritement, selon les circonstances et les milieux.

Les Papes, en frappant, tout d'abord, en 1738, la maçonnerie anglaise, avaient vu clair !..

J. B. G.

LE SÉNATEUR CHOQUETTE ET

L'ÉCOLE SANS DIEU

La Libre Parole, de Québec, publie la lettre du condamné à mort Tisseau, accusant l'école sans Dieu de l'avoir conduit à la guillotine ; et notre confrère québécois ajoute en commentaires :

« Après avoir lu ces lignes, est-il possible de songer sans frémir à la formidable responsabilité morale qu'assume devant Dieu, devant la société et devant leur conscience, les laïciseurs de l'école populaire, les corrupteurs de la jeunesse, les proscripteurs de l'idée religieuse ? »

Très bien ! nous sommes heureux de voir aujourd'hui le sénateur Choquette s'insurger contre l'école sans Dieu.

Eh ! pourquoi n'a-t-il pas commencé à prendre cette attitude lorsque MM. Laurier et Greenway imposèrent, par leur « arrangement », en 1896-97, l'école neutre au Manitoba ? pourquoi adorait-il alors ce qu'il brûle maintenant, dans la Libre Parole ?

C'est qu'alors M. Laurier était en cause et que M. Choquette voulait, en bon partisan, lui plaire, en dépit même du cri de sa conscience.

J. B.

Les Chevaliers de Colomb et le "PAYS"

Nous sommes très heureux de voir le Pays défendre les Chevaliers de Colomb ; et nous voudrions bien savoir si les Chevaliers de Colomb, de leur côté, se sentent très honorés de la sympathie que leur portent les émancipés de Montréal.

UN AUTRE ECART DE L'ABBE BURKE

Ces bons Irlandais d'Ontario ont une manière à eux de respecter les droits des autres races.

Un journal de Toronto assure que l'abbé Burke a fait cette déclaration relative aux écoles bilingues de la province voisine :

« Il appartient au gouvernement de voir à ce que les écoles se conforment à la lettre de la loi. Il peut être dur pour quelques élèves français d'avoir à s'y soumettre, mais tel est la nécessité pour eux. Nous ne pouvons pas avoir des élèves parfaitement instruits dans les langues anglaise et française, et ainsi, si nous devons être une race anglaise, il ne peut y avoir d'écoles bilingues. »

Que les Irlandais aillent se fondre dans la race anglo-saxonne, c'est leur affaire ; mais qu'ils ne cherchent pas à nous entraîner avec eux. L'âme canadienne-française est trop fière de son origine pour les y suivre.

J. B.

AVIS IMPORTANT A nos Lecteurs

Nos lecteurs sont priés de prendre note que les bureaux et l'imprimerie de la Croix ont été transportés au No 9 de la rue Notre-Dame Est, près de la rue Saint-Laurent.

Nous les prions de plus de ne pas différer de payer leur abonnement.

Quant aux lettres qui nous sont envoyées, il suffit, pour qu'elles se rendent à leur destination, de les adresser à : La Croix, Montréal, Canada.

PROGRAMME MAÇONNIQUE

En matière d'enseignement

Le Grand Orient de Belgique a mis à l'étude un programme d'action maçonnique en matière d'enseignement. Comme les moyens employés par les loges sont les mêmes dans tous les pays où elles ont mis pied à terre, notamment en Canada, nos lecteurs liront sans doute avec beaucoup d'intérêt les quelques extraits suivants du programme en question, afin d'apprendre par quelles portes l'ennemi a décidé d'entrer dans la citadelle catholique :

I.—ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Droit et devoir des conseillers communaux.

1. Le Collège des Bourgmestre et Echevins—et à son défaut la minorité anticléricale du conseil communal—adressera chaque année avant la rentrée des classes, aux parents des élèves, une circulaire leur faisant connaître qu'ils ont le droit de dispenser leurs enfants de l'enseignement religieux et une formule de dispense.

2. Le Conseil communal ne nommera à des fonctions dans des écoles primaires que des instituteurs et des institutrices qui ont obtenu leur diplôme dans une école normale laïque de l'Etat ou des communes et n'ont pas suivi le cours de religion. Il ne confiera jamais la direction ou l'inspection des écoles à des instituteurs notoirement cléricaux.

3. Il défendra efficacement les instituteurs et les institutrices qui refusent la délégation du clergé pour donner l'enseignement religieux.

4. Il refusera par une délibération et un vote régulier l'agrément des catéchistes n'appartenant pas au clergé paroissial. (les religieux).

Il refusera toute rétribution directe ou indirecte sur les fonds communaux aux instituteurs et aux institutrices qui acceptent du clergé la délégation pour le cours de religion. (Circ. min. du 1er octobre 1895).

6. Il défendra de faire surveiller par les instituteurs ou les institutrices le cours de religion donné par le ministre du culte ou son délégué.

En cas d'indiscipline, de désordres causés dans l'école pendant l'école de religion, par la suite de l'inaptitude ou de pratiques antipédagogiques du ministre du culte, le Conseil communal exigera le départ de celui-ci.

7. Il veillera à ce que le cours de religion soit strictement restreint à ce que la loi prescrit explicitement : leçons données pendant la première ou la dernière demi-heure de classe ; pas de prières au commencement ou à la fin des classes ; pas de chants religieux en dehors de la demi-heure affectée à l'enseignement religieux ; défense aux instituteurs et aux institutrices de conduire les élèves à la messe, aux processions ou pèlerinages, à des manifestations quelconques de l'espèce.

8. Il prendra des mesures efficaces pour que les élèves dispensés du cours de religion n'y assistent pas, soient protégés contre toute agression de la part du clergé ou de leurs camarades fanatisés par l'enseignement religieux. Les dispensés devront être occupés utilement par leurs instituteurs pendant les leçons de religion.

9. Le Conseil communal ne tolérera pas que les inspecteurs diocésains viennent inspecter les classes dehors des heures consacrées à l'enseignement religieux.

10. Il refusera de laisser participer les élèves à des concours scolaires communaux ou intercommunaux, et spécialement à des concours de religion organisés par le clergé paroissial ou les inspecteurs diocésains.

11. Par règlement scolaire, il interdira formellement aux instituteurs et aux institutrices de faire entrer les points de religion en ligne de compte pour fixer le mérite relatif

des élèves, les récompenses, etc.

12. Il ne tolérera pas que le professeur de religion ou l'inspecteur diocésain fassent dans l'école des acquisitions au sujet de l'enseignement donné par l'instituteur ou l'institutrice.

13. Il n'admettra comme manuel d'enseignement, livres à donner en prix, livres pour la bibliothèque scolaire ou la bibliothèque populaire, que des ouvrages neutres au point de vue religieux et politique.

14. Il fera donner dans les écoles primaires et les écoles d'adultes un cours de « droit constitutionnel » ; il distribuera à tous les élèves une brochure reproduisant intégralement la Constitution belge.

15. Il recommandera aux instituteurs de donner un enseignement neutre imprégné d'esprit scientifique et laïque de développer chez leurs élèves l'amour pour les droits et les principes de liberté consacrés par la Constitution.

16. Il organisera le plus souvent possible des fêtes scolaires laïques dans l'école même et y invitera les parents.

17. Il établira auprès de chaque école pour l'aider efficacement dans sa tâche, un « comité scolaire », composé de délégués élus : a) par les parents (pères et mères) des élèves ; b) par le personnel enseignant ; c) par le conseil communal.

LIVRES SCOLAIRES

Bibliothèques populaires

A. Le Gr. Or. chargera une commission de rédiger des catalogues de manuels classiques pour l'enseignement primaire et moyen, de livres pour les bibliothèques scolaires et populaires, pour les distributions de prix. Ces catalogues seront envoyés aux administrations communales, aux instituteurs, etc.

B. Le Gr. Or. et les Loges encourageront la fondation des bibliothèques populaires, spécialement dans les communes rurales.

Plus de 2,000 communes sur 2,517 sont dépourvues encore de bibliothèques populaires.

Morale

Le Gr. Or. mettra au concours la rédaction de manuels de morale laïque ; a) pour les écoles primaires ; b) pour les cours d'adultes.

DESIDERATA

Le Convent exprime le vœu de voir tous les maçons agir énergiquement partout pour réaliser les « desiderata » suivants :

a) Admission dans les Loges du plus grand nombre possible de membres du corps enseignant primaire, moyen et supérieur.

b) Formation dans chaque Loge d'un comité d'action pour la défense de l'enseignement public contre la cléricisation par l'exécution des mesures ci-dessus exposées ;

c) Ce comité se mettrait en rapport avec les conseillers provinciaux anticléricaux pour qu'ils fassent voter des mesures favorables au développement de l'enseignement laïque, notamment.

1. Subsidés spéciaux aux communes qui développent leurs écoles communales et n'adoptent pas d'écoles libres confessionnelles ;

2. Subsidés aux bibliothèques publiques, bibliothèques scolaires, bibliothèques de la Ligue de l'Enseignement, etc. ;

3. Aux cantines scolaires, aux œuvres du vêtement scolaire, des colonies scolaires, etc. ;

4. Aux œuvres post-scolaires laïques : universités populaires, etc.

5. Aux écoles normales communales et intercommunales ;

6. Bourses d'études aux élèves qui fréquentent les écoles normales laïques communales, les écoles normales de l'Etat, etc.

Le sort du Home Rule

On sait que la Chambre des Communes anglaises a adopté, en première lecture, le bill du Home Rule élaboré par M. Asquith. Dans les milieux parlementaires de Londres, l'on s'attendait à voir ainsi le projet gouvernemental franchir victorieusement sa première étape au palais de Westminster, car les « commoners » ne refusent presque jamais de prendre en considération une proposition de loi ayant quelque importance. Néanmoins, l'on a dû éprouver quelque déception sur les bancs ministériels ainsi que sur les bancs radicaux et des nationalistes irlandais. Avant le scrutin de cette première lecture les partisans du gouvernement escomptaient une majorité de 112 à 114 voix. Or, cette majorité n'a été que de 94 voix, soit 20 de moins que dans les votes ordinaires.

S'il y a déjà des mécomptes après la discussion initiale du Home Rule Bill, à quelles déconvenues peuvent encore s'attendre les partisans de l'autonomie irlandaise au cours des longs débats qui vont s'engager en deuxième et en troisième lecture ? Il ne faut pas oublier, en effet, que de nombreux amendements ont été annoncés et que d'ici trois mois il ne sera présenté beaucoup par les députés radicaux aussi bien que par les unionistes.

C'est surtout à propos du régime financier qu'on veut installer dans l'île sœur et concernant la composition du futur Sénat irlandais que des modifications importantes seront proposées au cours de la discussion des articles. Sur ces deux points, nombre de radicaux indépendants émettent force critiques. Les Home Rulers du pays de Saint-Patrick, ont aussi des réserves à faire. En attendant, les Irlandais qui font partie du groupe de M. William O'Brien ne manquent pas d'écrire dans leurs journaux que le bill de M. Asquith doit être fortement amendé.

Mais, le geste d'opposition le plus significatif en ce moment, c'est celui qui a été esquissé en Angleterre par les partisans de la représentation proportionnelle. Ces partisans se recrutent, comme on sait, dans tous les groupes politiques, aussi bien dans les rangs des conservateurs que dans les rangs des libéraux. Or, ces gens appartenant pour la plupart au groupe des Home Rulers radicaux, viennent de faire savoir, dans une lettre publiée par le secrétaire de l'association de la représentation proportionnelle, que la constitution du Sénat irlandais, telle que la propose M. Asquith, ne pouvait être approuvée par les partisans de la R. P.

Pour justifier leur manière de voir, les proportionnalistes disent qu'à côté d'une Chambre de 164 membres élus par le suffrage populaire ne peut exister une Haute Assemblée dont tous les membres seraient nommés par le pouvoir exécutif. Ce serait là, selon eux, un anachronisme sans précédent dans les pays véritablement démocratiques. En même temps ils invoquent l'exemple typique du Sénat canadien qui n'est pas à imiter.

LA DERNIERE ETAPE du maconnisme

Le banditisme anarchiste, dernière étape du franc-maconnisme, sème la terreur par toute la France.

Il y a quelques jours, une bande de malfaiteurs assassinèrent Jouin, sous-chef de la sûreté de Paris, et blessèrent grièvement Colmar, inspecteur de police.

Afin d'être plus libres d'agir, les anarchistes s'attaquent maintenant à l'autorité armée.

Plusieurs de ces audacieux criminels sont aujourd'hui sous les verrous. Mais la police de Paris a dû dépenser beaucoup d'énergie pour les rejoindre.

L'un d'eux, surnommé Raymond « la Science » fut appréhendé en plein Paris, où il avait trouvé asile dans un faux ménage d'anarchistes.

Raymond la « Science » qui s'appelle en réalité Callemain, est âgé de 22 ans. Il n'a pas l'air très solide et, cependant, il est très vigoureux. C'est par dérision que ses amis l'appellent « la Science », parce qu'il allait dans les réunions anarchistes et disait toujours : « La science prouve ceci... La science prouve cela... ! »

A 19 ans, Raymond Callemain collaborait avec Carouy au journal *La Révolte*, qui paraissait à Bruxelles. On croit qu'il a commis en Belgique des attentats et des vols à Charleroi et à Seraing.

Il arriva à Paris il y a trois ans et vécut longtemps à l'Anarchie, sorte de phalanstère, où il a connu Garnier qui, lui aussi, y habita un moment. Il est curieux de noter que, seul de la bande, Bonnot ne fréquentait pas les bureaux de la feuille anarchiste.

Lorsqu'on fouilla Raymond « la Science », sitôt après son arrestation on trouva dans les poches de ses vêtements tout un ensemble de pièces à conviction.

Tout d'abord les inspecteurs de la sûreté découvrirent trois revolvers, trois de ces dangereux « brownings » qui déjà ont fait leurs preuves, et qui tous trois chargés de huit cartouches étaient armés, le cran d'arrêt déplacé et dans la position de « feu ». Pourtant le bandit jugeait sans doute que cela n'était pas suffisant et il portait encore quatre chargeurs de rechange complètement garnis de cartouches.

Deux autres de ces anarchistes furent arrêtés le 28 mai dernier à Choisy-le-Roi, près Paris, dans des circonstances que nous tenons à citer afin de démontrer jusqu'où peuvent mener l'enseignement sans Dieu et des gouvernants sans mœurs.

Les deux bandits s'étaient réfugiés dans un garage appartenant au trop fameux anarchiste millionnaire Alfred Florentin.

Poursuivi par plusieurs policiers durant des heures, ils n'ont cessé de faire pleuvoir des balles sur leurs assaillants.

Pour venir à bout des deux misérables, il a fallu faire sauter le garage avec de la dynamite.

Plus de dix mille spectateurs, la plupart venus de Paris, ont suivi les péripéties du siège.

Bonnot et Dubois, avant de se réfugier dans le garage ont blessé deux gardiens de la paix.

On a cru pendant quelque temps, qu'il faudrait faire venir de l'artillerie pour les déloger.

Quand on pénétra dans l'édifice on trouva Dubois mort et Bonnot presque inconscient, il expira avant qu'on pût le transporter à l'hôpital.

Les deux bandits étaient criblés de balles et avaient tous deux du poison dans leurs ceintures, mais ils n'avaient pas eu le temps de s'en servir. Sur Bonnot on trouva aussi une profession de foi anarchiste.

CE QUE LES SOCIALISTES PENSENT DE LA MONARCHIE

« Le Journal de Charleroi » résume en 8 propositions le programme des socialistes relativement à la monarchie belge.

On y lit notamment :

« 2. Le parti socialiste demeure partisan du régime républicain, mais il a des besoins primordiaux et plus urgentes à accomplir en ce moment.

« 3. La question de la république ne pourrait prendre la priorité que si le régime monarchique était un obstacle absolu à l'évolution démocratique et sociale de la classe ouvrière ;

« 4. La situation qui sortira des élections du 2 juin sera, à cet égard, un critérium décisif.

« Il est évident que si, par une supposition tout à fait invraisemblable (?) le parti catholique demeurait au pouvoir, ce parti ayant mis la

CANDIDATS AUX ELECTIONS PROVINCIALES

COMTES	MINISTERIELS	OPPOSITIONNISTES
Argenteuil	John Hay	H. Slater
Arthabaska	Paul Tourigny	Arthur Gilbert
Bagot	Dr F. H. Daigneault	Tancrède Marcell
Beauce	J. Arthud Godbout	J. U. Talbot, lib.-ind.
Beauharnois	E. A. Robert	Arthur Plante
Bellechasse	Antonin Galipeault	Emile Gelly
Berthier	Jos. A. Lafontaine	Dr J. O. Gadoury
Bonaventure	John Hall Kelly	Arthur Beauchesne
Brôme	W. F. Vilas	G. E. Fleury
Chambly	Dr. E. M. Désaulniers	L. T. Maréchal
Champlain	P. C. Neault	Jos. Labissonnière
Charlevoix-Saguenay	C. Bélanger	P. D'Auteuil
Chateauguay	Honoré Mercier	Hospice Desrosiers
Chicoutimi	Honoré Petit	
Compton	Georges H. Scott	A. W. Giard
Deux-Montagnes	Dr P. E. Payer	Arthur Sauvé
Dorchester	D. Alf. Morrisset	G. F. Hamel
Drummond	Hon. Jules Allard	Alex. Mercure
Frontenac	Dr G. S. Grégoire	E. Roberge
Gaspé	Dr Gustave Lemieux	J. G. Roy
Huntingdo	Wm. H. Walker	J. A. Cameron
Iberville	J. A. Benoit	L. Bénard
Iles-de-la-Madeleine		
Jacques-Cartier	Arthur Geoffrion	Ph. Cousineau
Joliette	J. O. Gadoury	J. M. Teller
Kamouraska	Adolphe Stein	Jules Laglais
Labelle	H. Ad. Fortier	J. C. Langlois
Lac Saint-Jean	J. B. Carbonneau	G. Verreault
Laprairie	Geo. A. Simard	E. L. Patenaude
L'Assomption	Walter Reid	
Laval	J. W. Lévesque	Joseph Renaud
Lévis	Laetare Roy	Alph. Bernier
L'Islet	Hon. J. E. Caron	Octave Morin
Lotbinière	J. N. Francœur	Capitaine Baker
Maskinongé	Rod. Tourville	Geo. Lafontaine
Matane	Donat Caron	J. E. Gagnor
Mégantic	Joseph Demers	D. H. Pennington
Montcalm	Omer Lapierre	Joseph Sylvestre
Montmagny	Dr Ma son	Armand Lavergne
Montmorency	Hon. Alex. Taschereau	Armand Lavergne
MONTREAL		
Hochelaga	S. Létourneau	Francis Fauteux
Westmount	Wm. Rutherford	Charles E. Smart
Sainte-Marie	Nap. Séguin	J. A. Beaulieu
Saint-Laurent	D. J. T. Finnie	L. H. Boyd r
Saint-Jacques	Clément Robillard	L. R. Pontbeaud
Saint-Louis	Godefroy Langlois	Marc. M. Sp rber, ind.
Saint-Georges		C. E. Gault
Laurier	G. R. Brunet (ouv.)	Alban Germain
		N. Turcot ouv.-ind.
Dorion	Nap. Arcand (ouv.)	C. A. Pariseault, cons.
	Geo. Mayrand	J.B.E. Poirier, ouv.-ind.
Sainte-Anne	M. J. Walsh	Denis Tansey
Maisonneuve	Hon. J. Décarie	Dr J. H. Garceau
Napierville	C. Doris	A. Bouchard
Nicolet	Hon. C. R. Devlin	J. A. Labelle
Ottawa (Comté)	F. A. Gendron	Jos. Gravel
Pontiac	Dr T. C. Gaboury	G. A. Campbell
Portneuf	Sir Lomer Gouin	Edm. Chassé
Québec-Centre	Eugène Leclerc	R. Langlais
Québec-Comté	Hon. C. F. Delège	
Québec-Est	L. A. Letourneau	A. Huard
Québec-Ouest	Hon. J. C. Kaine	Charles Smith
Richelieu	M. L. Pélouquin	Dr L. Desjardins
Richmond	Hon. P. S. G. McKenzie	W. E. McIver
Rimouski	Aug. M. Tessier	Elz. Sasseville
Rouville	J. Edm. Robert	George Arès
Saint-Hyacinthe	D. T. Bouchard	Ernest Guimont
Saint-Jean		Dr A. N. Sabourin
Saint-Maurice	G. I. Delisle	Dr J. A. Dufresne
Saint-Sauveur		Arthur Paquet, cons.
		J. A. Langlois, ouv.-ind
		Omer Brunet, ouv.
Shefford	W. S. Bullock	L. P. Bernard
Sherbrooke	C. E. Therrien	F. H. Hébert
Soulanges	J. O. Mousseau	Dr Elz. Deguire
Stamstead	P. A. Bissonnette	A. Gérin
Témiscamingue	Hon. C. R. Devlin	Alph. Côté
Témiscouata	Hervé Rousseau	Léo. Bérubé
Terrebonne		J. B. B. Prévost
Trois-Rivières	J. A. Tessier	Camille de Martigny
Vaudreuil	Hon. Pilon	P. N. Martel
Verchères	Amédée Geoffrion	C. A. Harwood
Wolfe	N. P. Tanguay	Vital Chicoyne
Yamaska	Edmond Ouellette	Dr A. Thibault
		Ant. Fortin

main sur la monarchie et faisant d'elle l'instrument de sa politique oppressive (?), anticonstitutionnelle (?), il n'y aurait pas d'autre issue à une situation intolérable pour des citoyens libres, qu'un mouvement libérateur général (?);

« C'est donc alors seulement que la question de la République serait immédiatement posée en Belgique, le cléricalisme ayant lié le sort de la monarchie au sien, en l'associant à ses attentats contre la liberté des citoyens et la prospérité du pays. »

Il est donc avéré que les socialistes belges préparent une tentative de révolution pour le cas où ils seraient vaincus le 2 juin prochain.

La feuille socialiste dit encore : « 7. Les socialistes demeurent anti-monarchistes comme ils demeurent anti-capitalistes, mais leur action est dirigée méthodiquement, par ordre

d'urgence, contre les adversaires de leur idéal, selon les nécessités des circonstances. »

Et voilà les gens avec qui s'allient les libéraux de tous les pays, qui se disent les soutiens de l'ordre et les amis du progrès.

AUX PRIÈRES

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs Mme Ed Dorion, décédée à Québec. Elle était la mère de M. J. Dorion, de l'Action Sociale.

OU TROUVER UNE BONNE IMPRIMERIE

C'est en définitive à l'imprimerie de la Croix qu'il faut venir pour trouver le bon travail et le bon marché.

Les trois religions du Japon

Elle a donc eu lieu cette fameuse Conférence qui avait tant fait couler d'encre et effrayé bouddhistes et partisans chauvins d'une religion nationale, comme si le spectre d'un Constantin eût déjà surgi aux abords du trône impérial, dans ce «pays de dieu.» Et pourtant, bien anodines et bien vagues paraissent les résolutions votées au Club des Nobles, le 26 février, par les soixante-neuf représentants des divers sectes religieuses du Japon :

« Nous promettons de travailler, chacun dans son domaine religieux, à promouvoir la morale nationale et de concourir par nos efforts à orienter l'empire japonais vers ses glorieuses destinées. Nous souhaitons aussi d'un commun accord que les autorités gouvernementales témoignent à la religion le respect qui lui est dû et écartent tous les éléments de friction qui pourraient s'élever sur les terrains où la politique, l'instruction publique et la religion se rencontrent, afin que ces trois facteurs du progrès national travaillent en harmonie. »

M. Tokonami, le vice-ministre de l'Intérieur, nous rapporte la *Croix*, de Paris, s'est déclaré satisfait, et l'on a résolu qu'une Conférence où seraient échangées les vues des représentants du monde religieux se tiendrait tous les ans sous les auspices du gouvernement.

A ce propos, les deux principales revues de Tokio, le «Shin Nihon», et le «Taïyo», dans leur dernier numéro de mars, nous montrent en relief le gros point en litige et valent la peine d'être citées sommairement. Dans le *Shin Nihon*, à côté du vieux docteur Kato Hiroyuki, qui continue de batailler contre le christianisme, «danger national, dit-il, parce qu'il met son Dieu au-dessus de l'empereur, et que l'amour qu'il prêche ignore les distinctions de pays», un des principaux rédacteurs, M. Higuchi Hideo, consent à accorder au vice-ministre Tokonami que les masses ignorantes ont encore besoin d'une religion, «il y a tout lieu, ajoute-t-il, de redouter les religions mondiales (entendez : comme le christianisme), car elles ne sauraient s'adapter aux traditions et à l'esprit national particuliers au Japon.»

D'autre part, dans le *Taïyo*, le docteur Ukita Wamin, professeur à l'Université libre de Waseda, est d'avis que le Japon offre actuellement un spectacle analogue à celui de l'empire romain, où pour remplacer les vieilles croyances effondrées on s'efforça de créer le culte des empereurs. «Aussi, remarque-t-il, le professeur Basil Chamberlain a pu dernièrement soutenir dans une revue d'Angleterre que le Japon était en voie d'inaugurer une religion nouvelle : la religion de l'empereur.»

M. Chamberlain, qui a développé sa thèse dans le «Literary Guide» a en effet essayé de démontrer que le monde officiel japonais travaillait depuis plusieurs années à présenter l'empereur à la nation comme un objet de culte, le culte qui est dû au descendant des dieux, et parallèlement comme la source unique d'où dérivent la morale nationale, les lois du pays, les privilèges du peuple, et même, «grâce à sa haute vertu», les triomphes des armes japonaises dans les dernières guerres. Dans ce but, on a, dit M. Chamberlain, falsifié l'histoire, forcé des professeurs, sous peine de se voir retirer leur pain quotidien, à enseigner des légendes qui ne tiennent plus debout devant la critique historique, pris divers mesures gouvernementales pour favoriser le culte shintoïste, tandis que se dessine une tendance marquée à faire de certains rescripts impériaux et de leurs commentaires une sorte de Bible nationale, etc., etc.

La thèse du professeur Chamberlain, malgré l'autorité dont jouit ce savant en matière de «choses japa-

naïses», nous paraît quelque peu exagérée en ce qui concerne le culte de la personne même de l'empereur.

C'est surtout le culte de la dynastie impériale dont on eût pu signaler le progrès; et, envisagé à ce point de vue, ce n'est point là une religion nouvelle, car elle date de fort loin, bien qu'elle se fût éclipcée au cours de l'histoire. Mais il est à noter que les Motoori, Hirata, etc., qui, à l'aurore du XIX siècle, travaillèrent par leurs écrits à ressusciter le culte shintoïste des ancêtres impériaux, préparèrent par là même la restauration impériale, et que l'empereur qui s'appelle entr'autres vocables, Tenshi ou Fils du Ciel, bénéficie évidemment du caractère sacré dont la religion entoure ses ancêtres et sa dynastie. Et comme il personnifie la nation japonaise, on peut dire que le patriotisme qui s'exhala dans les dernières guerres contribua puissamment à réhausser le caractère sacré que la tradition prête à la maison impériale. On vit, lors de la campagne russo-japonaise, des écrivains s'essayer à des dithyrambes, comme celui qui parut dans la revue «Taïyo» (novembre 1904); «Depuis trois mille ans, le peuple japonais s'avance, ayant à sa tête une seule ligne d'empereurs qui se perpétue à travers les âges. La famille impériale, c'est la divinité, c'est son Bouddha. Tant que le Japon possèdera la famille impériale, il n'a nul besoin de religion; l'empereur est son dieu visible». Et plus tard, on pouvait lire sous la signature du baron Oura, ministre de l'Agriculture et du Commerce dans le précédent Cabinet, des phrases comme celle-ci: «Notre pays a besoin d'une foi religieuse; mais cette foi religieuse doit prendre la forme d'une religion de patriotisme et de loyauté envers le souverain, d'un culte envers la maison impériale et l'empereur.»

Vous vous demandez si des écrivains intelligents qui se permettent ces dithyrambes, si des ministres qui encouragent par des paroles et des actes administratifs le culte de la dynastie impériale, croient du fond du cœur aux vieilles légendes mythologiques et particulièrement au mythe solaire qui fait le fond des traditions concernant Amaterasu, la déesse-soleil, l'ancêtre protectrice de la lignée impériale, qu'on vénère surtout au grand temple d'Isé. Pour répondre à cette question, il faut faire remarquer d'abord que, sous l'influence d'habitudes ataviques, on a pu voir de hauts personnages, et notamment un général d'état-major fort appréciée durant la dernière guerre, adorer chaque matin le soleil à son lever. Il faut noter aussi que l'âme orientale, chez qui la culture scientifique peut faire évanouir certaines croyances superstitieuses conserve dans sa sentimentalité religieuse une attache profonde à ces traditions qui restent pour elle des symboles chers et poétiques. Et alors même que telles et telles légendes seraient regardées comme purement factices, on tient du moins à l'aurore sacrée dont elles entourent le trône de la dynastie impériale, et au respect et à la vénération populaires dont elles seraient la source. Voilà pourquoi on est disposé à regarder comme profane, et sinon tout à fait sacrilège, du moins comme dangereuse, la doctrine qui tend à dissiper ces mirages, et surtout se montre irréductible et impénétrable vis-à-vis de cette religion nationale, qui, dans la pensée du gouvernement et des classes dirigeantes, est considérée généralement comme la base du patriotisme et de la loyauté du peuple envers son souverain.

Il faut savoir cela pour se rendre compte que l'une des principales causes de l'antagonisme réel qui se dresse en face du catholicisme est là, et comprendre ce que voulait dire M. Tokonami, lorsqu'en

tendant l'olivier de paix au christianisme il exprimait l'espoir que la religion chrétienne sortirait du cercle étroit où elle se renferme, se conformerait à l'esprit national et s'adapterait aux sentiments et aux coutumes du pays.

ÇA ET LA

Qu'est-ce qu'une école neutre ?

Voulez-vous savoir ce que c'est qu'une école neutre ? Lisez l'appel qu'un instituteur syndiqué socialiste adresse dans le *Peuple*, de Bruxelles, à ses collègues du corps enseignant. Il est on ne peut plus édifiant. Jamais on n'a avoué plus cyniquement que l'école neutre, prônée par les libéraux, est destinée à faire des socialistes. L'instituteur syndiqué exhorte ses confrères à la propagande individuelle :

« Parcourez la ville, allez à la campagne ; exposez aux petits artisans, aux ouvriers, aux paysans, les méfaits du gouvernement clérical, la nécessité de son renversement, les réformes à réaliser, la beauté et la logique de l'idéal socialiste. Montrez dans vos réunions professionnelles la conception socialiste en matière d'enseignement ; l'enfant élevé par lui-même, dans l'intégralité de sa personnalité sociale ; dites et rappelez à vos collègues, l'attitude décidée des députés socialistes dans la défense des droits politiques et syndicaux du corps enseignant ».

Ce qu'était le «Titanic»

Le Titanic était considéré comme le triomphe de l'architecture navale britannique. Il pouvait transporter trois mille cinq cents personnes et mille quatre cent cinquante passagers pouvaient dîner ensemble dans les divers restaurants aménagés à bord, suivant les classes. C'était une véritable ville flottante. A bord, en effet, se trouvaient un gymnase, un tennis, des bains turcs et électriques, une piscine et une serre remplie de palmiers, plantes vertes et grimpanes, à travers lesquels on avait l'horizon bleu de l'Océan.

Les cabines de luxe étaient meublées dans les styles classiques français Louis XV, Louis XVI, Régence, ou bien dans le vieux style hollandais et écossais. Les salons de réception étaient tapissés de soies claires avec des peintures au plafond, reproduisant les œuvres des maîtres connus, et des corniches sculptées d'un effet des plus gracieux.

On avait disposé à bord, non seulement des cabines du pont, mais de véritables appartements. Les lits des chambres à coucher avaient 4 pieds de large. Pour 4,400 piastres — prix de ces appartements, — on pouvait ainsi s'offrir le luxe d'un voyage sur l'Océan, avec toutes les commodités qu'on trouve à bord d'un yacht privé.

A New-York, où on attendait le Titanic pour le 18 avril de grandes fêtes devaient avoir lieu en l'honneur de sa première traversée. Pour le retour, six cents cabines avaient déjà été retenues. Entre autres caractéristiques maritimes du paquebot naufragé, signalons les suivantes :

Le Titanic avait onze ponts en acier ; le gouvernail pesait cent tonnes, les ancres quinze tonnes et demie chacune, l'hélice centrale vingt-deux tonnes et les deux latérales trente-huit tonnes. Chaque maille des chaînes de mouillage pesait soixante-dix-neuf kilos. C'était, en vérité, le géant des mers.

Les catholiques français comment à lever la tête

Il n'est point d'esprit vraiment tolérant et impartial qui ne soit frappé du traitement inique et vexatoire infligé en France aux catholiques... On chasse les sœurs de

hôpitaux, on interdit les processions, on refuse tout subside aux élèves pauvres qui ont le «malheur» de fréquenter des écoles catholiques, etc., etc... Bref, du fait qu'il est catholique, un citoyen se trouve réduit à la condition de paria taillable et corvéable à merci : il semble qu'un seul droit lui soit reconnu — celui de payer l'impôt !

— Evidemment, dira-t-on, la situation est intolérable, mais comment y remédier ?... Pas commode ! Pas commode ?... Allons donc ! Rien de plus simple, comme on va le voir.

A Calais, à l'occasion des élections municipales, les catholiques ont résolu d'agir, en s'inspirant de ce raisonnement aussi limpide que judicieux :

— Ou MM. les candidats prendront l'engagement ferme de défendre nos droits et nos libertés ; ou nous ne voterons pas pour eux.

Et, constituée «en dehors de toute compromission politique», l'Union Catholique de Calais a élaboré ce programme dont la modération apparaît d'ailleurs incontestable :

« Les catholiques de Calais, dont les droits ont été méconnus en maintes circonstances, sont décidés à s'unir pour les faire respecter désormais. « Dans ce but, ils ont rédigé le programme minimum de revendications qui suit :

1. — Liberté des processions.
2. — Entretien des églises par la commune.
3. — Distribution des secours aux enfants indigents sans distinction d'écoles.
4. — Réintégration des Sœurs à l'hôpital.

Les catholiques, sans préoccupation de partis politiques, s'engagent à ne donner leurs voix qu'aux candidats acceptant ce programme.

Au nom de l'Union catholique de Calais et par ordre. Le secrétaire, E. LEGRAND.

Le geste est clair, pratique, et d'une énergie féconde : il est fondé, non sur la violence, mais sur la force toute-puissante, de l'Union et de la discipline.

Nous avons fait une nouvelle édition du décret *Ne temere*, texte latin et traduction française en regard. Cette brochure est en vente aux bureaux de la *Croix*.

Flachon gracié par Briand

Le premier ministre français Briand, contrairement à la coutume adoptée par ces prédécesseurs, a décidé de passer outre aux conclusions de la Commission des Grâces, qui avait repoussé la demande de libération

conditionnelle de l'ancien directeur de la *Lanterne*. Le garde des sceaux n'a pu faire taire les sentiments que lui inspire une vieille amitié, et le F. Flachon pourra partir pour la grande ville.

Il y a deux justices en France : une contre les catholiques et une pour les francs-maçons.



MEDAILLES INSIGNES DE SOCIÉTÉS EMBLEMES

En Or, Argent, Bronze et Aluminium

CHAPELETS

de toutes couleurs et de première qualité seulement.

Catalogue envoyé gratis sur demande.

CARON FRÈRES

(Édifice Caron)

233-239, rue Bleury

MONTREAL

UNE INVITATION

Nous invitons TOUS nos lecteurs à ne pas donner leurs commandes d'impressions avant de les avoir soumises à la «CROIX»; qu'il s'agisse de n'importe quel genre de travail depuis le plus difficile à exécuter jusqu'au plus facile. Nous sommes certains de pouvoir les remplir à leur plus grande satisfaction.

L'ADMINISTRATEUR

de l'Imprimerie de la *Croix*.

Avis importants

1. — L'abonnement à la «Croix» est payable d'avance et nous invitons nos lecteurs à satisfaire fidèlement à cette obligation.
2. — Tout chèque à l'ordre de la «Croix» ou de son directeur doit être fait payable au pair à Montréal. S'il ne l'est pas, le signataire doit ajouter, au montant qu'il veut payer, 15 cts pour les frais de perception dudit chèque.
3. — Tout lecteur qui désire cesser de recevoir la «Croix» doit au préalable payer tout ce qu'il doit à notre administration et nous aviser LUI-MÊME de son désir. Autrement, s'il compte sur son maître de poste pour nous donner tel avis, il doit s'attendre à des désagréments, car, souvent, le maître de poste oublie ou néglige de le faire et de là naissent des différends dont nous voudrions éviter les conséquences à nos lecteurs.

LA DIRECTION

LE PACIFIQUE CANADIEN

SERVICES DES TRAINS

Montréal [a] 9 h. m. à [b] 8 h. p. m.
Halifax [b] 7.25 p. m.
St. John, N. B. [a] 7.25 p. m.
Toronto [a] 8.45 a. m. à [b] 10 p. m. à Yonge Street [a] 10.15 p. m.

[a] Tous les jours ; [b] Tous les jours excepté le samedi.

Manitoba, Saskatchewan et Alberta

Les 11 et 28 mai et les deuxièmes mardi jusqu'au 17 septembre 1912.
Billets bons pour 60 jours.
Wagon-lit de touristes pour Vancouver et les gares intermédiaires, 10.10 a. m. et 10.30 p. m. Tous les jours.

BUREAU DES BILLETS
238 rue St-Jacques.—Téléphone Main
3732-3733, ou aux gares Viger et Windsor.

VIENT DE PARAÎTRE LE CANADA ECCLESIASTIQUE

POUR L'ANNÉE 1912

Almanach annuel du clergé canadien

26^e ANNÉE

1 vol. broché @ 0.75 (pas), plus de 600 pages, relié toile, \$1.20

Nous sommes heureux de publier la lettre que nous a adressée le vénérable archevêque de Québec, au sujet du *Canada Ecclesiastique*. Après les encouragements venus du Saint-Père et les félicitations de notre digne archevêque, aucune marque de sympathie ne pouvait nous être plus agréable. De plus, le témoignage de Mgr Battandier, une autorité en la matière, déclarant notre publication la plus parfaite du genre qui soit au monde, est la plus flatteuse recommandation que nous puissions désirer. Jamais un livre canadien ne fut apprécié avec plus d'éloges.

« Archevêché de Québec, 3 mai 1912. »

« Votre *Canada Ecclesiastique* est de plus en plus complet, exact, bien fait à tous égards. Je vous en félicite cordialement. Mgr Battandier qui publie l'annuaire Pontifical à Rome, me disait l'année dernière que votre *Canada Ecc.* est la plus belle publication de ce genre qui existe au monde. Je crois qu'il a raison. Mille remerciements pour votre gracieux envoi. »

« † L. M., Arch. de Québec. »

Aussi bien tous les prêtres du Canada devraient-ils avoir en leur possession ce volume qui leur est spécialement consacré. Les laïques eux-mêmes y trouveront une foule de renseignements, à l'occasion, d'une grande utilité.

Veuillez nous faire parvenir vos commandes le plus tôt possible.



78, RUE SAINT-JACQUES
MONTREAL

LE SAINT-SIEGE et la guerre italo-turque

Rien ne montre mieux que la situation créée par la guerre italo-turque avec combien de raison le Saint-Siège n'a cessé et ne cesse de revendiquer l'indépendance temporelle, fondée sous la souveraineté, comme la suprême garantie de son indépendance spirituelle. Les tristes incidents qui viennent de se produire à Constantinople, où le patriarche arménien catholique, nommé à Rome par le Pape, à l'occasion du Concile arménien tenu à Rome même, vient d'être destitué par l'autorité civile pour avoir résisté aux prétentions schismatiques de l'assemblée des notables, ont trouvé en partie leur prétexte dans le fait que le Concile en question avait été tenu en pays ennemi. Le patriarche Mgr Verzian a été forcé d'établir dans sa réponse au ministre turc que la Papauté ne devait pas être considérée comme une institution italienne, et il a plaidé les circonstances atténuantes pour les évêques réunis à Rome en montrant qu'il s'y était rendu avant l'ouverture des hostilités. La situation du Saint-Siège, vis-à-vis de la Turquie est donc difficile par suite du manque de souveraineté temporelle. En Italie même, sa position n'est guère plus facile, en présence de l'exaltation patriotique dont le pays est envahi et à laquelle prennent part les catholiques, sauf en exceptant dans bien des cas les autorités ecclésiastiques. L'attitude de l'*Osservatore Romano* à propos de la guerre italo-turque se ressent de cet embarras. L'organe officiel du Saint-Siège s'efforce d'être objectif autant que possible dans ses appréciations et il ne laisse pas de mettre ses lecteurs en garde contre les emballements qui sont à l'ordre du jour.

Néanmoins l'on ne peut dire qu'il témoigne de l'hostilité à l'égard de l'entreprise tripolitaine et il se plaît à rendre justice à l'attitude des autorités militaires par rapport à la religion ainsi qu'à l'esprit religieux dont les soldats et grand nombre d'officiers donnent de belles preuves. Il a aussi relevé avec éloges le dévouement admirable de la Duchesse d'Aoste qui s'est consacrée sur la côte d'Afrique au soin des blessés et a fait régner dans le navire hôpital, où elle avait établi son quartier général, un état de choses moral et religieux qui le faisait ressembler à un couvent plus qu'à toute autre chose, selon l'expression d'un officier italien. Quoiqu'il en soit, ce n'est pas seulement vis-à-vis de la Turquie que la position du Saint-Siège est difficile. L'entreprise tripolitaine suscite de grandes mauvaises humeurs en France, en Autriche et même en Allemagne, et il ne faudrait pas beaucoup pour que les mécontents ne fissent jaillir leurs sentiments hostiles jusque sur le Vatican. Je ne cite que pour mémoire la mauvaise foi avec laquelle certains organes socialistes ne cessent de représenter le Vatican comme intéressé matériellement dans l'affaire de Tripoli. Ce thème, odieux et injuste au suprême degré, a été pourtant aussi exploité en dehors de l'Italie. Au demeurant le manque d'une indépendance temporelle, fondée sur la souveraineté, expose le Saint-Siège aux attaques les plus diverses ; de la part des nationalistes pour n'être pas assez patriotique de la part des étrangers pour l'être trop, de la part des révolutionnaires pour avoir sorti des ténailles liées avec le capitalisme italien. En présence d'une situation aussi difficile la seule sauvegarde restante de la liberté du Saint-Siège consiste précisément dans l'affirmation maintenue envers et contre tous du droit méconnu du Saint-Siège à sa souveraine indépendance. De là l'attitude gardée par le Vatican pendant l'année des fêtes de l'unité italienne, de là aussi le maintien en principe du « non expe-

dit », malgré les nécessités qu'imposent les contingences particulières des diverses régions de l'Italie, de là le soin que l'*Osservatore Romano* met à combattre les tendances trop conciliantes par rapport au pouvoir de nombreux catholiques militants.

Les ordres religieux l'emportent

Une exposition des travaux de la femme vient d'avoir lieu à Berlin. Les ordres religieux de femmes y ont participé. L'exposition a été pour eux un triomphe. Tous les journaux s'accordent à exprimer leur admiration devant le tableau des œuvres de charité accomplies par ces congrégations.

Les ordres qui exposaient ont un effectif de 71.761 membres. Les ordres hospitaliers administrent 2.116 hôpitaux, pourvus de 97.899 lits, et, plus 2.123 dispensaires ambulants, 476.161 malades ont reçu l'année dernière, les soins des sœurs infirmières.

Les ordres enseignants tiennent 989 écoles, 1.142 écoles ménagères, 128 écoles-orphelins et 2.158 écoles gardiennes.

Il y a 138 homes et refuges pour les personnes du sexe, 111 asiles de sourds-muets, d'aveugles, d'estropiés et d'anormaux tenus par des religieuses, 425 asiles de vieillards, 133 cuisines scolaires et populaires ou 3 millions 375.000 enfants et adultes ont été nourris l'année dernière.

Deux cents sœurs, ayant leur diplôme universitaire, remplissent l'emploi de maîtresses dans des écoles supérieures.

Les congrégations missionnaires ont envoyé des échantillons surprenants des divers métiers qu'elles implantent dans le pays où elles sont établies : cordonnerie, vannerie, savonnerie, imprimerie.

Il n'y a pas jusqu'à l'industrie électrique qui ne soit représentée : une congrégation s'enorgueillit des travaux d'une sœur électro-technicienne : une autre exhibe les ouvrages d'une mécanicienne.

La presse anti-catholique pour qui c'est une chose entendue que la vie monastique n'est qu'une institution parasite, où des existences se consomment dans l'inutilité et l'oisiveté, à moins qu'elles ne s'emploient au lucre, a fait de saluaires réflexions devant l'exposition de Berlin.

Le « Niagara » abordé par un iceberg

Le transatlantique français *Niagara* est arrivé à New-York. Les officiers rapportent que, dans la nuit du 17 avril, presque à l'endroit où le Titanic a coulé, le *Niagara* est venu donner dans un banc de glace. Le choc fut si violent qu'aussitôt le commandant fit envoyer, par les ondes hertziennes, le message de détresse.

Le brouillard, à ce moment, était intense. Le transatlantique marchait à une vitesse réduite, il frôlait, depuis quelque temps, des petits glaçons, lorsque se produisit le choc qui projeta sur le parquet les passagers attablés pour dîner et les commis du bord, pêle-mêle, au milieu des verres et des assiettes.

Les passagers, en proie à une vive alarme, se précipitèrent en masse sur le pont. Le commandant passa rapidement une inspection du navire, puis il envoya, par télégraphie sans fil, un nouveau radiogramme disant qu'il pouvait continuer à marcher sur New-York par ses propres moyens.

Le problème de la population et la question des subsistances

LA THÉORIE DE MALTHUS RÉFUTÉE PAR LE CHANOINE APPELMANS

C'est Malthus qui, le premier, posa d'une façon expresse, il y a un siècle environ, le problème de la population. Sa doctrine fondamentale se trouve résumée dans cette formule, connue sous le nom de double loi de Malthus :

Première loi.—« Nous pouvons tenir pour certain que, lorsque la population n'est arrêtée par aucun obstacle elle va doublant tous les vingt-cinq ans, et croît de période en période selon une progression géométrique. »

Seconde loi.—Les moyens de subsistance, dans les circonstances les plus favorables à l'industrie, ne peuvent jamais augmenter plus rapidement que dans une progression arithmétique. »

Concrétisant davantage sa pensée, le pasteur protestant s'exprime ainsi : « Portons à mille millions le nombre des habitants de la terre ; la race humaine croîtrait comme les nombres 1, 2, 4, 8, 16, 32, 64, 128, 256 ; tandis que les subsistances croîtraient comme ceux-ci : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. Au bout de deux siècles, la population serait aux moyens de subsistance comme 256 est à 9 ; au bout de trois siècles, comme 4,096 est à 13 et après deux mille ans, la différence serait immense et comme incalculable. »

Abandonnons aux spécialistes et aux statisticiens le soin de discuter l'assertion relative à la fécondité que sans tenir compte des multiples facteurs qui peuvent l'influencer, et sans faire aucune distinction de race, Malthus attribue au genre humain. Contentons-nous de constater que l'Autheur de la nature a libéralement multiplié, en vue de la conservation des espèces, les moyens de reproduction de tous les êtres vivants, y compris les hommes ; que la Providence a proportionné la puissance génératrice à la diversité et à la multiplicité des causes qui menacent de détruire les germes de vie.

En réalité, abstraction faite de l'immigration—elle n'est pas en cause dans le problème—la population d'un pays n'est jamais doublée en vingt-cinq ans. D'où vient que la fécondité de l'espèce humaine ne sorte pas tous les effets ? Parce que, dit Malthus, il y a des obstacles, les uns préventifs, les autres répressifs. Obstacles principalement préventifs : une chaste continence, qu'il conseille soit comme absolue dans le célibat, soit comme relative dans le mariage ; le vice et le libertinage, qu'il flétrit.

(1) Mais, à ses yeux, ces obstacles préventifs sont insuffisants pour maintenir le chiffre de la population au niveau des moyens de subsistance. Il regarde comme nécessaires, presque comme providentiels, les obstacles répressifs, telles que les guerres, les épidémies, la famine, la misère et autres fléaux : « Un homme qui naît dans un monde déjà occupé, si sa famille ne peut le nourrir, ou si la société ne peut utiliser son travail, n'a pas le moindre droit à réclamer une portion quelconque de nourriture, et il est réellement de trop sur la terre. Au grand banquet de la nature, il n'y n'y a point de couvert mis pour lui. La nature lui commande de s'en aller et elle « ne tarde pas à mettre elle-même cet ordre à exécution » (2). Que penser de ces affirmations ?

Il est incontestable que, du point de vue purement physiologique, l'espèce humaine « peut » se multiplier plus rapidement qu'elle ne le fait.

(1) Les pratiques immorales, connues sous le nom de malthusianisme, inventées pour empêcher la procréation des enfants, soit l'œuvre non du maître mais de ses disciples.

(2) Devant les reproches de ses adversaires, Malthus supprima dans les éditions suivantes de son ouvrage, ce passage brutal.

Mais—entre les deux il y a de la marge—le veut-elle efficacement ? Et cette volonté se trouve-t-elle arrêtée par le défaut de moyens de subsistance ? A y réfléchir un instant, on s'aperçoit immédiatement que d'autres facteurs contribuent à différer ou à réduire les mariages et, par suite, à ralentir l'accroissement de la population. Citons, à titre d'exemples seulement, la coutume de ne pas contracter mariage avant un âge minimum déterminé ; l'occupation de certains emplois s'accommodant mieux du célibat ; le désir de réaliser, avant de fonder un nouveau foyer, diverses conditions qu'il n'est pas aisé de réunir ; la volonté de se consacrer tout entier, sans aucune réserve, à Dieu et au bien du prochain ; l'égoïsme en vertu duquel on veut jouir seul du revenu de son travail ou de sa fortune ; la peur de l'effort et des sacrifices qu'exige la fondation d'une famille.

N'est-ce pas une question purement spéculative, presque oiseuse, de se demander quel serait l'accroissement de la population en l'absence des multiples causes inséparables de la nature humaine et de la société—qui empêchent le plein effet des lois physiologiques ? Jadis les adversaires du célibat firent valoir cette raison digne de La Palisse : si tous les hommes adoptaient cette règle de vie, c'en serait bien vite fait de l'humanité. « Ne craignez pas, leur répond saint Augustin ; la virginité étant la vertu des héros, elle sera toujours rare ». A ceux qui de nos jours redoutent, non l'extinction du genre humain, mais son développement à l'excès nous pouvons dire avec une assurance égale à celle du Docteur d'Hippocrate : ne craignez pas ; poussés, les uns par la vertu, les autres par le vice ou par d'autres mobiles, les hommes n'essayeront jamais de se multiplier autant que leur nature le permettrait.

Quant à l'augmentation des moyens de subsistance, c'est arbitrairement qu'on veut la restreindre aux limites imaginées par Malthus. Elle peut suivre l'accroissement de la population tant que les facteurs de la production—nature, travail et capital—ne font pas défaut.

Or, quelles immenses contrées encore inexploitées ou capables de donner un rendement bien supérieur à leur production actuelle ! Les terres actuellement laissées en friche parce que stériles, ne pourrait-on pas les fertiliser, comme il a fallu le faire pour tant d'autres ? Et les mers, elles mêmes ne constituent-elles pas d'abondantes ressources au point de vue alimentaire ? Quant aux bras sans lesquels la nature et le capital ne peuvent être utilisés, ils doublent avec la population. Malgré son évidence, cette vérité doit être rappelée aux malthusianistes ; ceux-ci ne voient, à chaque naissance, qu'un homme de plus à nourrir, à vêtir et loger ; ils oublient que cet être naît avec deux bras destinés au travail, à la production de tout ce qui requiert notre nature corporelle.

Enfin, le capital, l'instrument indispensable de la production, n'est que le fruit du travail et de l'épargne ; il peut donc augmenter proportionnellement au nombre des travailleurs.

Au chrétien, ou même au simple déiste, la théorie de Malthus apparaît comme un blasphème contre la Providence. Infiniment sage et puissant, Dieu ne pouvait créer l'homme avec des besoins corporels sans lui fournir les moyens d'y pourvoir. Ces données de la raison, nous les trouvons confirmées à toutes les pages de nos Saintes Ecritures. « Regardez les oiseaux du ciel... votre

Père céleste ne se charge-t-il pas de les nourrir. Et l'homme ne leur est-il pas infiniment supérieur ? » Matth., VI, 26.

Mais cette action de la Providence, il importe de la bien comprendre. A la différence de ce qu'il fait pour les animaux, Dieu ne nous envoie pas du ciel les aliments tout préparés ni les vêtements tout confectionnés. Il se contente de nous fournir les matières premières, et nous impose l'obligation, de les transformer, par notre activité, en tous objets qui peuvent nous être nécessaires, utiles ou agréables. A cette fin, il nous a doués d'intelligence et de volonté, pour que, comme le disait Léon XIII, nous soyons en quelque sorte notre providence à nous-mêmes, sous la conduite de la Providence divine.

Pensées d'un sectaire Sur le suffrage des femmes

La *Flandre Libérale*, organe radical, fait une charge à fond contre le suffrage des femmes. Elle cite cet argument de sir Almoth Wright qu'elle a trouvé dans le *Times*, de Londres :

« Jusqu'à présent, dans le monde civilisé, il y a toujours eu, entre l'homme et la femme, une sorte de trêve-de-Dieu. Cette trêve est basée sur une convention tacite, universellement acceptée, selon laquelle la force physique ne peut être appliquée dans les rapports réciproques entre l'homme et la femme ».

Ce n'est pas mal dit. Mais, si la *Flandre* loue cet argument, ce n'est point par lui ni par les développements qu'on lui peut donner qu'elle est surtout déterminée dans son attitude à l'égard du suffrage des femmes. La *Flandre* présente un autre argument qui à lui seul est décisif à ses yeux :

« Le droit de suffrage féminin ne serait qu'une mauvaise doublure du suffrage masculin. Ce serait, de toutes les formes de suffrage plural, la plus mauvaise qui se puisse concevoir : chaque prêtre, chaque moine, disposerait d'autant de voix supplémentaires qu'il aurait de pénitentes. »

La *Flandre* imprime cette dernière phrase en italiques, afin de mieux faire apparaître en épouvantail à ses lecteurs la conséquence du vote féminin, ainsi prévue.

Et que penseront les socialistes de Montréal de cette maxime énoncée par la *Flandre* :

« Il est puéril de nous venir parler du droit de suffrage comme d'un droit naturel à tout être humain. »

C'est très juste ; mais cela rend aussi assez sottise la formule « un homme, une voix ».

Enfin, la *Flandre Libérale* émet cet apophtegme :

« Tout suffrage est détestable et dangereux, du moment qu'il assure à un parti quelconque le monopole de la puissance publique. »

Cette affirmation de la *Flandre* n'est qu'une discrète, une prudente manière d'exprimer le fond de sa pensée, lequel peut se formuler ainsi : « Tout suffrage est dangereux et détestable du moment qu'il assure pas le pouvoir aux « anticléricaux », même si ceux-ci sont la minorité. »

Il y eut, mardi, à la Pointe-Saint-Charles, sous la présidence de M. le curé Lacasse, une grande assemblée publique en faveur du Congrès du parler français. Une autre réunion, ayant le même but, eut lieu le même jour, pour les paroisses Sainte-Clotilde et Saint-Zotique.

M. TELLIER

Il va sans dire que nous verrions avec plaisir M. Tellier arriver au poste de premier ministre de la province de Québec.

Deux beaux traits de l'anticléricalisme

A Paris, on veut débaptiser l'Hôtel-Dieu. C'est invraisemblable, mais vrai ! Le nom de l'Hôtel-Dieu choque, paraît-il, certains fonctionnaires de l'Assistance publique—partisans de l'« hôpital sans Dieu ».

Cette idée est digne de M. Combes dont l'esprit continue à empiéter quelques mares stagnantes.

C'est ainsi que le conseil général de la Charente-Inférieure, présidé par M. Combes en personne, vient de refuser dans une même séance un maigre subside de cent francs accordé jusque-là aux Petites-Sœurs des Pauvres, et une contribution au monument en l'honneur de Richelieu, le fondateur de l'unité française. Pourquoi ? Mais parce que Richelieu fut cardinal !

« N'en est-ce pas assez ? demande le *Journal des Débats*.

« Son génie et ses services doivent-ils effacer son cléricalisme professionnel ? Des radicaux de bonne marque contribueront-ils à ériger sur une place publique l'effigie d'un prince de l'Eglise ? Le Conseil général de la Charente-Inférieure ne l'a pas voulu. Par un vote mémorable, il s'est désintéressé de la gloire de Richelieu. Ce n'est pas Richelieu qu'il en faut plaindre. Son « Testament politique » le montre, de son vivant, dédaigneux de certaines offenses et, il l'a écrit, de certains « abois ». Si sa lèvre pouvait encore se plisser dans ce tombeau de la Sorbonne où l'on moulaît naguère son masque intact, il sourirait de se voir disgracié par M. Combes. »

Cuistres !

QUESTION OPPORTUNE

On annonce, que l'hon. Caldwell, ministre de l'Instruction publique au Manitoba, sera nommé juge. Serait-ce le prix des amendements qu'il a fait voter à la loi scolaire manitobaine ?

Pèlerinage des Zouaves Pontificaux

ORGANISÉ PAR

2me Cie du 2me Bataillon

Sous la direction du Rév. L. Boissonneault, Curé de St-Vincent de Paul

A SAINTE-ANNE DE BEAUPRE

Par le Pacifique Canadien

Départ de la gare Viger, Samedi, le 1er Juin 1912 à 10 hrs et demie du soir, arrêt au Mile-End. Les billets sont bons pour 3 jours. Au retour 3 heures d'arrêt à Québec.

Prix du billet : Adultes, \$3.00
Enfants, \$1.00

Un char restaurant sur le train. Billets en vente au Presbytère de St-Vincent de Paul, chez Elzéar Verzina, 304 Amherst, H. Marchildon, 814 Des Eglises, O. Cazalais, 1149 St-Antoine.

P. S.—Jos. Bussièrès, 196 Fullum où on peut retenir un lit pour le char d'ortoir, ainsi que des billets. Que l'on profite de ce beau pèlerinage, le premier de la saison.